



DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 83/2026

OBJET : Contrat avec l'association Plume en Scènes pour le spectacle « Agatha la musicale » le vendredi 5 juin 2026 à 20h à l'espace Pierre Amoyal

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°014/2026 du Conseil municipal du 13 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire

Considérant la proposition faite par l'association Plume en Scènes, pour la représentation « Agatha la musicale » le 5 juin 2026 à 20h à l'espace Pierre Amoyal situé à Morangis.

Article 1 : DECIDE de conclure un contrat avec l'association Plume en Scènes, domiciliée au 29 rue Alexandre Dumas- 91160 SAVIGNY SUR ORGE pour une représentation le vendredi 5 juin 2026 à 20h00 à l'espace Pierre Amoyal.

Article 2 : DECIDE de signer un contrat pour un montant de 850,00 € TTC (huit cent cinquante euros).

Article 3 : DIT que la somme correspondante est inscrite au budget.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Responsable du service de gestion comptable de Palaiseau.

Fait à Morangis, le 12 mai 2026

Madame Le Maire
Brigitte VERMILLET



Décision certifiée exécutoire Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.